

**Premières conclusions du suivi qualitatif du développement des nouveaux services médico-sociaux d'accompagnement et de soin pour les adultes handicapés : SAMSAH et SSIAD**

Dans le cadre de sa mission de suivi de la réalisation des plans nationaux, la CNSA publie les premières conclusions du suivi qualitatif du développement des Services d'accompagnement médico-social (SAMSAH) et des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) intervenant auprès des personnes handicapées.

Ces nouveaux services, qui interviennent en milieu ordinaire de vie, contribuent à la diversification des modes d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Mais leur déploiement sur le territoire national est encore inégal.

Pour accompagner le développement des SAMSAH et des SSIAD, quels que soient les types de handicaps, des orientations prioritaires ont été dégagées :

- **Organiser l'offre de services en fonction des ressources existantes sur le territoire, en termes de professionnels et de réponses collectives. Cette structuration doit être « à géométrie variable ».** L'objectif de l'accompagnement médico-social est la recherche de l'autonomie des personnes. Il s'agit donc d'assurer la continuité des soins et de l'accompagnement, en milieu ordinaire de vie, sans se substituer aux professionnels de soin et du champ social déjà en place.
- **Clarifier pour les décideurs et les prescripteurs (médecins, maisons départementales des personnes handicapées) les missions assurées par chacun. Ces deux services ont des missions complémentaires qu'il ne faut pas opposer.** Les SAMSAH assurent les fonctions d'aide à la vie sociale, dans ses différentes dimensions telles que le logement, les droits, l'insertion professionnelle, ainsi que l'accompagnement médical et paramédical. Les SSIAD délivrent des prestations de soins infirmiers de nature technique. **En complément des prestations délivrées, les services ont une fonction privilégiée de coordination des interventions auprès de la personne.** Les SAMSAH assurent la coordination de la mise en œuvre du plan de compensation dans toutes ses composantes, les SSIAD les interventions des professionnels dans le champ du soin.
- **Accroître la qualité de ces services en poursuivant la formation des personnels** (formation à l'accompagnement en milieu ordinaire et aux spécificités des handicaps en privilégiant les échanges pratiques), **et renforcer leur participation à l'évaluation des situations individuelles au côté des MDPH.**

L'ensemble du rapport (176 pages), intégrant les résultats de l'enquête, est téléchargeable sur [www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr) dans les rubriques Actualités et Publications.

## **Contexte et déroulement des travaux**

L'objectif des travaux est d'apporter aux décideurs (préfets, conseils généraux) un éclairage sur les améliorations, les difficultés rencontrées et les leviers de développement, afin de leur permettre d'appuyer les porteurs de projets.

Coordonnés par la CNSA, avec la Direction Générale de l'Action Sociale, les travaux ont été menés avec le concours des acteurs concernés : représentants des familles et des usagers, gestionnaires et responsables de structures, collaborateurs des directions des affaires sanitaires et sociales, des conseils généraux et des MDPH.

Les travaux ont été conduits en deux étapes. Tout d'abord, une enquête a été menée au 2<sup>ème</sup> semestre 2007 sur un échantillon de services en fonctionnement. Les résultats, validés par les acteurs, constituent un apport de connaissances sur leurs modalités d'organisation et de fonctionnement, leurs effectifs et leurs coûts, selon les types de handicaps.

Puis, à partir de ces constats et avec l'éclairage des études locales, en particulier du CREA ILE DE FRANCE, les acteurs ont échangé une journée sur leurs pratiques et leurs expériences.

Les acteurs, professionnels et usagers, sont à présent invités à réagir et à alimenter les travaux qui seront enrichis des projets complémentaires en cours. Ceux-ci viseront à approfondir le contenu des prestations et de l'accompagnement délivrés par les différents services, à déterminer un mode de suivi de leur activité, incluant la mesure de la satisfaction des usagers, et à élaborer des schémas d'organisation territoriale en approfondissant les articulations entre les champs sanitaire, social et médico-social.

Contact presse : Aurore Anotin - 01 53 91 21 75 - [aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)